



Accusé de réception en préfecture
02B-24200354-20211222-CONS-AG-21-159-DE
Date de télétransmission : 03/01/2022
Date de réception préfecture : 03/01/2022

**CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA**

Conseil du 22 décembre 2021

DELIBERATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

OBJET : AVVIA - Fixation des tarifs de location de bureaux

PRESENTS : BATTESTI Gilles, BERTOLUCCI Marie-Christine, COLOMBANI Carulina, DE CASALTA Jean-Sébastien, LACAVE Mattea, LEONARDI Jean-Charles, LINALE Serge, LOMBARDO Florence, LORENZI Thérèse, MASSONI Jean-Joseph, MORGANTI Julien, MUSSIER Emma, PELLEGRINI Leslie, PERETTI Philippe, PERFETTINI Martine, PETRI-GUASCO Emmanuel, POLIFRONI Bruno, POLISINI Ivana, POZZO DI BORGIO Louis, ROMITI Gérard, ROSSI Michel, SALGE Hélène, SAVELLI Pierre, TIERI Paul, ZUCCARELLI Jean.

ONT DONNE POUVOIR :

GIAMARCHI Marie-Dominique	à	POZZO DI BORGIO Louis
MILANI Jean-Louis	à	MASSONI Jean-Joseph
TIMSIT Christelle	à	ROMITI Gérard
BIAGGINI Jean-Jacques	à	BATTESTI Gilles
MALAFRONTI Christine	à	BERTOLUCCI Marie-Christine
SIMONPIETRI Pierre-Michel	à	POZZO DI BORGIO Louis
SAVELLI Jean-Michel	à	ROSSI Michel

ABSENTS :

CALLIER Jeanne, DE GENTILI Emmanuelle, PADOVANI Jean-Jacques, PADOVANI Marie-Hélène, PIPERI Linda, SIMEONI Gilles, SIMONI Pierre-Baptiste, VESPERINI Françoise.

QUORUM : 14

Mme LOMBARDO Florence est élue secrétaire de séance.

OBJET : AVVIA - Fixation des tarifs de location de bureaux

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant la fin du traité de concession de la ZAC d'activités économiques d'Erbajolo au 31/12/2021 et le transfert du foncier bâti vers la CAB qui interviendra en début d'année 2022 ;

Vu l'avis favorable de la commission « Attrattività di u territoriu »

Vu l'avis favorable du Bureau du 13 décembre 2021 ;

Vu le projet joint en annexe du rapport présenté ce jour ;

Oui l'exposé du vice-Président délégué et après en avoir délibéré ;

**APPROUVE
(A l'unanimité)**

Les modalités d'occupation des bureaux privatifs valables dans le réseau de lieu AVVIÀ ci-dessous :

- L'offre « bureaux » est accessible aux bénéficiaires suivants :
 - Les « jeunes entreprises », de moins de 5 ans d'activité ;
 - Les entreprises de plus de 5 ans d'activité ;
 - Les structures publiques ou financées par le secteur public et qui œuvrent pour le développement économique du territoire type ADEC, Inizià, ADIE, CAPI, ... ;
- La durée d'occupation est limitée à 36 mois pour les « jeunes entreprises » et à 5 ans pour les entreprises de plus de 5 ans d'activité. Il n'est pas défini de durée maximale d'occupation pour les autres structures ;

Les grilles tarifaires ci-dessous :

- Pour les entreprises de moins de 5 ans d'activité il sera appliqué la grille tarifaire suivante :
 - 8 € HT/m² du 1er au 12e mois d'occupation ;
 - 9,20 € HT/m² du 13e au 23e mois d'occupation ;
 - 10,60 € HT/m² du 24e au 36e mois d'occupation.
- Pour les autres bénéficiaires le tarif est fixé à 12€ HT par m²

Ces tarifs comprennent les charges liées à l'occupation et l'utilisation des services et espaces communs, sauf les abonnements et consommations EDF qui seront dus en plus ;

DIT

Qu'un accompagnement sera mis en place pour faciliter la sortie du dispositif, y compris pour les structures déjà présentes et ne remplissant plus les critères d'éligibilité ;

OBJET : AVVIA - Fixation des tarifs de location de bureaux

DIT

Que les demandes de location seront instruites par les services et feront l'objet d'une décision du Président ;

AUTORISE

Le Président à signer les conventions individuelles avec les utilisateurs ainsi que tous documents se rapportant à ce dossier ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

Louis Pozzo di Borgo
Louis POZZO DI BORGO

Acte certifié exécutoire
après dépôt en préfecture
le **03 JAN. 2022**
et publication ou notification
du **03 JAN. 2022**
La Directrice de l'Administration Générale
Nora MOGHRAOUI